



Secrétariat technique de bassin

Éléments d'appui et recommandations pour l'action contre les populations d'espèces exotiques envahissantes des milieux aquatiques et humides.

12 mai 2017

1. Contexte

Les SDAGE 2016-2021 préconisent des actions contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), dans leurs dispositions 6C-03 « favoriser les interventions préventives pour lutter contre les EEE », 6C-04 « mettre en œuvre des interventions curatives adaptées aux caractéristiques des différents milieux » pour le bassin Rhône-Méditerranée et 3D-08 « limiter l'introduction d'espèces non indigènes » pour la Corse. Afin d'aider à l'application de ces dispositions, une réflexion a été conduite avec l'appui d'un prestataire¹.

La consultation de très nombreux gestionnaires et acteurs des territoires conduit à l'inventaire des opérations de lutte contre les EEE, informe sur les pratiques, les actions, ce qui fonctionne bien ou mal, l'analyse des objectifs, les vecteurs de dissémination, les moyens mis en œuvre et leur efficacité, les opérations de sensibilisation et d'information. Ce travail conclut que la lutte contre les EEE doit s'organiser avec méthode et rigueur en se référant à des espèces (listes, milieux aquatiques et humides, domaines biogéographiques), à leurs impacts sur les écosystèmes aquatiques et humides, à leurs stades invasifs.

Les développements ci-après proposent des éléments d'appui et de recommandation pour l'action contre les populations d'EEE des milieux aquatiques et humides. Ils sont tirés des réflexions conduites au sein du comité de pilotage et de la commission relative au milieu naturel du comité de bassin lors des séances d'avril et novembre 2016.

La stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes, soumise à la consultation du public du 19 décembre 2016 au 10 janvier 2017, fixe un cadre pour la stratégie des bassins :

- prévenir l'introduction et la propagation ;
- définir les priorités de surveillance, de gestion, de réglementation ;
- élaborer un mécanisme efficace et efficient pour la surveillance, la détection précoce et l'alerte ;
- définir un cadre commun pour l'évaluation des risques ;
- faciliter la mise en œuvre d'interventions rapides ;
- maîtriser les EEE installées pour réduire leurs impacts et restaurer les écosystèmes dégradés ;
- sensibiliser et mobiliser les différentes catégories de public pour accroître leur compréhension des risques et des bonnes pratiques ;
- développer la coopération et l'échange d'information entre les acteurs ;
- améliorer la prise en compte de la problématique dans les différentes politiques sectorielles nationales et régionales ;
- développer la connaissance sur les EEE et leur gestion.

2. Construire un plan d'actions

Le travail réalisé fait ressortir que de nombreuses actions sont menées dans les bassins contre les EEE mais sans véritable méthode ni stratégie communes. Agir selon les opportunités qui se présentent ou d'après un calendrier établi, ne constitue pas une stratégie durable. La lutte contre les EEE est coûteuse en temps et en moyens humains. Il convient donc d'optimiser les interventions là où l'on peut avoir des résultats pour des stades invasifs peu développés et savoir renoncer là où il est trop tard.

¹ « Savoirs et savoir-faire sur les populations d'espèces exotiques envahissantes végétales et animales et les préconisations pour la mise en œuvre des SDAGE de juillet 2016 ». Groupement CCEAU-TEREO.

<http://www.documentation.eaufrance.fr/selection-du-reseau-des/article/savoirs-et-savoir-faire-sur-les-170>.

La réalisation d'un plan d'actions est indispensable pour gérer efficacement les populations d'EEE (cf. tome 2, vol 3), document de connaissance et de planification. Il permet d'agir avec méthode et rigueur à la bonne échelle, dans le cadre d'interventions sur les populations d'EEE mais aussi lors de travaux de rétablissement de la continuité écologique ou de restauration de l'hydromorphologie. L'élaboration d'un plan d'actions est nécessaire pour cibler des objectifs réalistes (techniques, coûts – efficace, suivi – évaluation). Il comporte au minimum :

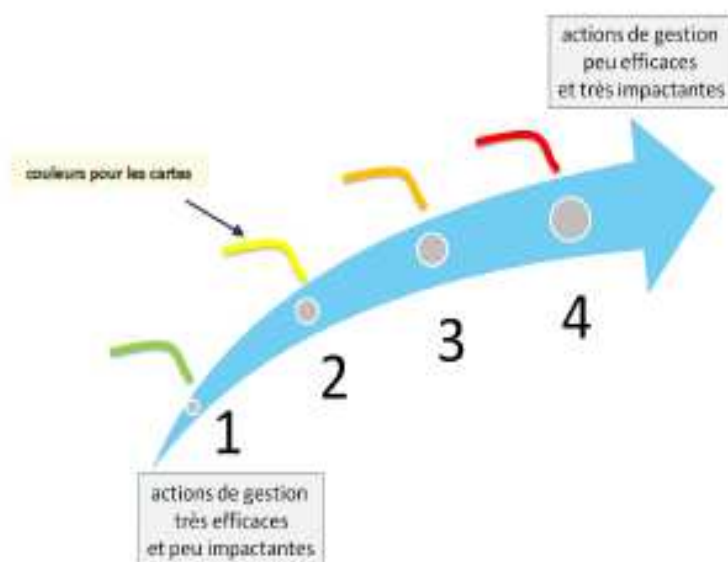
- un diagnostic global, qui porte sur toutes les EEE des listes de référence au sein de l'aire définie (sous bassin, périmètre d'intervention pertinent) ;
- des inventaires réalisés par grands types de milieux (aquatiques, humides) qui mobilisent des méthodes de diagnostics adaptées et spécifiques des EEE animales et végétales recherchées ;
- une caractérisation du stade invasif des populations d'EEE, leur cartographie, la compréhension des vecteurs de dissémination, la définition et la hiérarchisation des objectifs de gestion réalistes ;
- une définition de la stratégie d'intervention (où, pourquoi ?) ;
- les méthodes d'intervention, le suivi des chantiers dans le temps et une évaluation des objectifs de gestion ;
- une organisation de la veille et la mobilisation des réseaux de gestionnaires (EPTB, association de rivières, CEN, fédération des pêcheurs et des chasseurs...) et d'observateurs (CBN...) ;
- un suivi de la programmation et de la réalisation des actions (tableau de bord) ;
- des actions de communication et de sensibilisation du public, des scolaires... ;
- un bilan annuel.

2.1. Evaluer le niveau d'invasion

Pour connaître les EEE présentes et l'importance de leur développement, l'état des lieux constitue le préalable indispensable au plan d'actions et à toutes interventions sur les milieux aquatiques et humides².

Dans un contexte biogéographique défini, la connaissance doit porter sur l'ensemble des espèces des listes de référence A, B et E. Pour les milieux patrimoniaux, la liste C propose d'intervenir sur des espèces visées par le plan de gestion (N2000, RN, ENS...) hors application des priorités de la liste A.

Chaque espèce recensée est caractérisée par son stade invasif puis cartographiée :



² NB. Dans le cas d'une restauration de la continuité (ouvrages de la liste 2 et prioritaires, autre) un état des populations autochtones et d'EEE (écrevisses par exemple) doit être fait en amont et en aval du seuil pour vérifier la présence d'EEE, leur stade invasif, s'il y a mélange des populations ou non et mettre en œuvre des mesures d'accompagnement adaptées au contexte et efficaces. Pour les restaurations morphodynamiques la connaissance des EEE présentes est essentielle pour ne pas favoriser leur dissémination lors des chantiers et prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir leur dispersion.

- le stade 1 correspond à une colonisation récente de l'espèce, peu abondante et disséminée. C'est le meilleur moment pour intervenir avec une possibilité d'éliminer définitivement l'EEE pour un rapport coût efficacité optimal ;
- le stade 2 concerne des populations d'EEE bien implantées, abondantes, recouvrantes pour lesquelles l'élimination n'est a priori pas envisageable. Il est possible de ralentir la colonisation avec des méthodes de gestion efficaces voire de faire reculer la population avec des coûts de gestion raisonnables ;
- le stade 3 est proche d'une infaisabilité technique et financière. La pertinence des actions est subordonnée à l'existence de risque important à l'aval, à la possibilité technique de contenir le front de colonisation de la population d'EEE et aux coûts financiers générés ;
- le stade 4 reflète un niveau d'infestation très important. Les interventions ne sont plus possibles pour ralentir le processus d'invasion sans que cela implique des coûts disproportionnés et des impacts sérieux aux milieux. Il correspond à un renoncement de la gestion.

2.2. Définir des objectifs stratégiques

Le stade invasif global oriente les priorités d'intervention (espèce visée, hiérarchisation, localisation, finalité de la gestion, coût-efficacité). Les priorités sont arrêtées dans le plan d'actions après concertation des acteurs locaux et des maîtres d'œuvre (capacité à porter, à faire, à suivre et à évaluer).

L'identification des vecteurs de dispersion de l'espèce est essentielle pour prévenir toute nouvelle infestation et optimiser les actions de lutte. Deux grands axes orientent la gestion :

- la réduction du flux de colonisation naturelle de l'EEE basée sur la connaissance de sa biologie et son écologie (capacité de déplacement, mode de dissémination, reproduction sexuée ou végétative) ;
- l'intervention sur les facteurs humains (introduction, déplacement) par une communication sur les EEE et une sensibilisation du public et des acteurs locaux (les bons gestes, ceux à éviter, la connaissance des EEE, la veille).

Un plan d'actions quel que soit son objectif d'élimination, de stabilisation ou de réduction d'une population d'EEE demande une surveillance active du territoire pour prévenir tout nouveau développement et/ou le déploiement de mesures régulières pour maintenir l'état visé de la population d'EEE. Cette surveillance est aussi nécessaire pour la mise en place d'une veille active (espèces émergentes).

Le plan d'actions doit rendre compte, dans un bilan annuel de ce qui a été fait et des actions différées justifiées. Il est important de réaliser annuellement ce qui est planifié afin de rendre les interventions et les actions efficaces dans le temps. Pour obtenir des résultats probants, la lutte contre les populations d'EEE doit être réalisée avec rigueur, constance et s'inscrire dans la durée.

2.3. Choisir les techniques de lutte

Une bonne connaissance de l'écologie des EEE est indispensable (fiches, bibliographie, réseau, sites Internet, GT IBMA...). Les fiches espèces non exhaustives présentent les caractéristiques biologiques et écologiques, insistent sur les modes de dissémination, les performances de l'EEE et les impacts sur les espèces autochtones, les habitats et la société (cf. tome 2, volume 4).

L'étude propose des fiches actions, qui sont à adapter aux contextes d'intervention et aux EEE cibles. Elles ne constituent pas des recettes toutes prêtes à appliquer sans analyse du contexte local. Les méthodes de lutte mécanique nécessitent régulièrement des compléments manuels pour finaliser les chantiers. Pour les EEE animales la mobilisation de plusieurs techniques complémentaires améliore l'efficacité des interventions (piégeage plus tir par exemple).

2.4. Communiquer et sensibiliser

Echanger directement avec les acteurs locaux sur les opérations concrètes mises en œuvre. Sensibiliser sur les EEE, les gestes à faire et ceux à éviter, le signalement de nouvelles espèces aux gestionnaires et au réseau pour alerter le cas échéant et prendre les mesures adéquates rapidement. Toucher un large public dont les scolaires qui sont particulièrement réceptifs (éducation à l'environnement et aux risques que les EEE entraînent). Communiquer sur les travaux et les valoriser pour faciliter l'acceptation du public et éviter leur remise en cause.

2.5. Suivre les actions et leurs effets sur les populations d'EEE

Tenir un tableau de bord qui planifie les actions sur les populations d'EEE ciblées et réaliser un bilan annuel qui décrit :

- les actions menées, les méthodes utilisées, le temps consacré et les coûts ;
- les suivis périodiques (hebdomadaire, mensuel, annuel) de surveillance des chantiers d'intervention pour pérenniser les actions (compléments d'interventions éventuels, leur nombre, les raisons...) ;
- les écarts entre la programmation des réalisations, leur réalisation ou non et leur incidence sur l'atteinte des objectifs stratégiques (actions différées pour contenir une population d'EEE par exemple) ;
- les modifications apportées au programme et leurs justifications (ajustements, adaptation de la technique de lutte, tests, utilisation de technique complémentaire, intervention sur des EEE émergentes...).

2.6. Evaluer le plan d'actions

L'évaluation doit vérifier si l'objectif stratégique (élimination, recul...) a été atteint ou expliquer les causes d'échec éventuel. Elle contribue à fixer de nouveaux objectifs pour poursuivre ou arrêter les actions, conforter les retours d'expérience et échanger ceux-ci avec le réseau. L'évaluation nécessite l'établissement d'un nouvel état des lieux en fin de cycle de gestion (6 ans) pour recenser les EEE présentes, actualiser les stades invasifs et les cartographies, réaliser des comparaisons et transcrire les évolutions. Les actions de communication et de sensibilisation sont récapitulées ainsi que la participation à des réseaux ou à la formation sur la problématique des EEE.

3. Des listes et des espèces cible

Une liste d'EEE a été construite pour les deux bassins Rhône-Méditerranée et de Corse à partir des données disponibles (20 listes : départementale, régionale, autres bassins, Suisse, Belgique...). Ce sont 431 EEE végétales et 189 animales qui ont été recensées et soumises via l'enquête Internet aux différents acteurs du bassin. Les travaux du comité de pilotage conduisent à la validation des listes d'EEE de référence, qui comptent respectivement 67 EEE végétales et 74 espèces animales. Ces espèces cible ont été retenues dans les bassins pour les impacts écologiques qu'elles occasionnent sur les milieux, les espèces autochtones et l'état écologique. Les EEE inscrites à la liste européenne ont été intégrées aux listes finales.

3.1. Listes de références³

Quatre listes classent les espèces par catégorie :

- **E, espèces émergentes**, veille et surveillance pour les EEE émergentes ou peu présentes dans les bassins. En fonction d'une expertise locale du risque d'impact, de la vitesse de dissémination et de colonisation, programmer des interventions rapides ou urgentes pour viser l'élimination de l'EEE.

La liste E, hautement stratégique constitue une urgence à traiter les EEE dès lors qu'elles sont rencontrées dans les milieux aquatiques et humides et que leurs impacts écologiques, dans un contexte biogéographique et écologique donné, est avéré.

- **A, gestion prioritaire** s'il est démontré qu'une gestion peut être efficace aux plans techniques et financiers ;
- **B, gestion conseillée** en complément de la liste A, s'il est démontré qu'une intervention peut être efficace aux plans techniques et financiers.

Les listes A et B concernent des milieux ordinaires. La liste A est prioritaire sur la liste B cela implique que la gestion des EEE de la liste B est possible seulement si les EEE de la liste A présentes dans le territoire qui justifient une intervention sont traitées par le plan d'actions.

- **C, gestion pertinente** en dehors des listes A et B lorsqu'il est démontré que les EEE impactent des sites, des habitats ou des espèces patrimoniaux avec des exigences écologiques fortes.

³ Les listes sont révisables tous les 6 ans avec une possibilité de révision annuelle pour la liste E qui traite des EEE émergentes.

L'intervention sur les EEE de la liste C est possible pour un plan de gestion (site N2000, réserve naturelle, espace naturel sensible...) qui fixe des priorités d'intervention et de gestion des habitats et des espèces autochtones, sans avoir l'obligation de traiter en priorités les EEE des listes A et B.

3.2. Liste de gestion

Elles sont construites à partir des listes de référence en utilisant des filtres :

- domaines biogéographiques (alpin, continental, méditerranéen et corse). Les EEE ne présentent pas les mêmes risques d'impact dans les différents compartiments géographiques du bassin Rhône-Méditerranée ou de Corse. La vulnérabilité des écosystèmes à une population d'EEE différera selon les caractéristiques géographiques ambiantes (altitude, température, vitesse du courant...);
- types de milieux (cours d'eau rapides, cours d'eau lents, plans d'eau, zones humides continentales, zones humides littorales). Les EEE n'impactent pas l'écologie des milieux et habitats de la même manière (pentes, vitesse d'écoulement, salinité de l'eau...);
- groupes de taxons (aquatiques et amphibiens). Les recensements d'EEE font appel à des méthodes spécifiques (protocoles d'échantillonnage) et à des méthodes de lutte différentes;
- niveau d'impact des espèces, critère qui fixe les priorités d'intervention sur les populations d'EEE dans un territoire donné.

Les filtres déterminent les EEE cible concernées pour un territoire donné.

ANNEXE : listes des EEE végétales et animales pour les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

LISTE GLOBALE		LISTES DE REFERENCES												
Nom latin	Nom vernaculaire	listes géographiques				listes pour les écosystèmes								
		hiérarchisées				menacés								
		méditerranéen (hors Corse)	continental	alpin	Corse	cours d'eau rapide	cours d'eau lent	plans d'eau >50 ha	zones humides continentales	zones humides littorales				
<i>Acacia dealbata</i> Link	mimosa d'hiver	B			B	x	x	x						
<i>Acer negundo</i> L.	érable negundo	B	B	B	B	x	x	x	x					
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	ailante glanduleux	A	A	A	A	x	x	x	x	x				x
<i>Akebia quinata</i> Decne.	liane chocolat	E			E	x	x	x						
<i>Alnus cordata</i> (Loisel.) Duby	aulne à feuilles en cœur	E	E			x	x	x	?					
<i>Altemanthera philoxeroides</i> (Mart.) Griseb	herbe à alligator	E+			E+	x	x	x	x	x				x
<i>Amorpha fruticosa</i> L.	faux-indigo	A	A		A	x	x	x	?					x
<i>Aponogeton distachyos</i> L.f.	vanille d'eau	E	E?	E?	E		x	x	x	x				x
<i>Arundo donax</i> L.	canne de Provence	C			C	x	x	x	x	x				x
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	lazolla fausse fougère	C	C		C		x	x	x	x				x
<i>Baccharis halimifolia</i> L.	sénéçon en arbre	A			A		?							x
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	arbre à papillons	A	A	A	A	x	x							
<i>Cabomba caroliniana</i> A. Gray	cabomba de Caroline	E+	E+		E+	x	x	x	x	x				x
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	herbe de la Pampa	A			A	x	x	x	x	x				x
<i>Cotula coronopifolia</i> L.	cotule pied-de-corbeau	B	B?	B?	B			x	x	x				x
<i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne	crassule de Helm	E	E		E		x	x	x	x				x
<i>Egeria densa</i> Planch.	égérie dense	A	A	A	E+		x	x	x	x				x
<i>Eichhornia crassipes</i> (Mart.) Solms	jacinthe d'eau	A			A		x	x	x	x				x
<i>Elaeagnus angustifolia</i> L.	olivier de Bohème	B			B		x	?	x	x				x
<i>Elodea canadensis</i> Michx.	élodée du Canada				E		x	x	x	x				x
<i>Elodea nuttallii</i> (Planchon) St. John	élodée de Nuttall	A	A	A	E+		x	x	x	x				x
<i>Fraxinus pennsylvanica</i> Marshall	frêne rouge	E?	E?	E?	E?	x	x	x						
<i>Gleditsia triacanthos</i> L.	févier d'Amérique	E	E		E	x	x	x	?					?
<i>Gymnocoronis spilanthoides</i>	faux hygrophile	E+	E+	E+	E+		x							
<i>Helianthus tuberosus</i> L.	topinambour	B	B	B	B	x	x	?	?	?				
<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.	hélianthe vivace	B	B	B	B	x	x	?	?	?				
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier	berce du Caucase	A	A	A	A	x	x	x	x	x				?
<i>Heracleum persicum</i> Desf. ex Fisch., 1841	berce de Perse	E+	E+	E+	E+	x	x	x	x	x				?
<i>Heracleum sosnowskyi</i> Mandenova	berce sosnowskyi	E+	E+	E+	E+	x	x	x	x	x				?
<i>Humulus japonicus</i> Siebold & Zucc.	houblon japonais	B	B	B	E			x	x	x				x
<i>Hydrilla verticillata</i> F.Muell.	hydrille verticillé	E	E	E?	E		x	x	x	x				x
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.	hydrocotyle fausse-renoncule	A	A		A		x	x	x	x				x
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	balsamine de l'Himalaya	A	A	A	A		x	x	x	x				?
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss	grand lagarosiphon	A	A	A	A		x	x	x	x				x
<i>Lemna minuta</i> Kunth	lentille d'eau minuscule	C	C	C	C			x	x	x				x
<i>Lemna turionifera</i> Landolt	lentille d'eau à turions	C?	C	C	C?			x	x	x				x
<i>Ligustrum lucidum</i> W.T. Aiton	troène de Chine / troène luisant	B	B?	B?	B	x	x							
<i>Lonicera japonica</i> Thunb.	chèvrefeuille du Japon	B	B	B?	B			x	x	x				x
<i>Ludwigia sp.</i>	jussies	A	A	A	A			x	x	x				x
<i>Lysichiton americanus</i> Hultén & H.St.John	faux arum jaune	E+	E+	E+	E+	x	x	x	x	x				x
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.	myriophylle du Brésil	A	A		A		x	x	x	x				x
<i>Myriophyllum heterophyllum</i> Michx.	myriophylle hétérophylle	E?	E?	E?	E?		x	x	x	x				x
<i>Parthenium hysterophorus</i> L., 1753	camomille balais	E+	E?		E+	x	x	x	x	x				x
<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kern.) Fritsch	vigne vierge	B	B	B	B			x	x	?				
<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud.	paulownia	E	E	E	E	x	x	x						
<i>Periploca graeca</i> L.	bourreau des arbres	E+	E+		E	x	x	x	?					x
<i>Persicaria perfoliata</i>	renouée perfoliée	E?	E+	E+	E?	x	x	x	x	?				?
<i>Phyla nodiflora</i> var. <i>minor</i> (Gillies & Hook.) N.O'Leary & Murrill	lippia	A	A		A			?	x	x				x
<i>Phytolacca americana</i> L.	raisin d'Amérique	B	B	B	B	x	x	x	x	?				?
<i>Pistia stratiotes</i> L.	laitue d'eau	A			A		x	x	x	x				x
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh.	platane à feuilles d'érable	C	C		C	x	x	x	x	x				x
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	laurier cerise	A	A	A	A	x	x			x				
<i>Pterocarya fraxinifolia</i> (Poir.) Spach	noyer du Caucase	E?	E?	E?	E?	x	x	x						
<i>Pueraria montana</i> var. <i>lobata</i> (Willd.) Sanjapa & Pradeep	vigne japonaise	E+	E?	E?	E+	x	x	x	x	?				?
<i>Reynoutria sp.</i>	renouées asiatiques	E+	A	A	E+	x	x	x	x	x				x
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	robinier faux-acacia	C	C	C	E+	x	x			?				?
<i>Rubrivina polystachya</i> (C.F.W.Meissn.) M.Král., 1985	renouée à épis nombreux		E	E		x	x	x	?					
<i>Rudbeckia laciniata</i> L.	rudbeckie laciniée	E	E	E	E	x	x	x	x	?				?
<i>Salpichroa origanifolia</i> (Lam.) Baill.	muguet des pampas	E	E		E			x	x	x				x
<i>Salvinia molesta</i> D.S.Mitch.	fougère d'eau	E			E+		x	x	x	x				x
<i>Senecio angulatus</i> L. f., 1782	sénéçon anguleux	E			E+	?	?	?	?	?				?
<i>Sesbania punicea</i> (Cav.) Benth., 1859	flamboyant d'Hyères	E			B	x	x							x
<i>Solidago sp.</i>	solidages	A	A	A	A			x	x	x				x
<i>Spartina alterniflora</i> Loisel.	spartine à fleurs alternes	E												x
<i>Spartina patens</i> (Aiton) Muhl.	spartine étalée	E												x
<i>Spartina anglica</i> C.E. Hubb.	spartine anglaise	E												x
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	sporobole d'Inde	E	E		E					?				x
<i>Tamarix ramosissima</i> Ledeb.	tamaris d'été	A			A	x	x	?	?	?				x
<i>Vitis riparia</i> Michx.	vigne des rivages	C	C	C	C			?	?	?				?
<i>groupe d'espèces</i>														

Liste globale : 74 espèces ou groupes d'espèces

A	gestion prioritaire si efficace/faisable
B	gestion conseillée si efficace/faisable
C	gestion pertinente si intérêt local démontré sur des sites/espèces à intérêt patrimonial ou sur des sites renaturés
E	surveillance/veille sur des espèces peu ou pas présentes
E+	intervention urgente sur des espèces peu ou pas présentes

LISTE GLOBALE			LISTES DE REFERENCES										
Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	listes géographiques				listes pour les écosystèmes						
			hiérarchisées				menacés						
			méditerranéen (hors Corse)	continental	alpin	Corse	cours d'eau rapide	cours d'eau lent	plans d'eau >50 ha	zones humides continentales	zones humides littorales		
Amphibiens	<i>Lithobates catesbeianus</i>	grenouille taureau	E	E	E					x	x		
Amphibiens	<i>Pelophylax bedriagae</i>	grenouille de Bedriaga	E	E	E					x	x	x	
Amphibiens	<i>Pelophylax kurtmuelleri</i>	grenouille verte des Balkans	E	E	E					x	x	x	
Amphibiens	<i>Xenopus laevis</i>	xénope lisse		E						x		x	
Bryozoaires	<i>Pectinatella magnifica</i>	pectinatelle		E						x	x	x	
Cnidaires	<i>Cordylophora caspia</i>			E						x	x	x	
Crustacés - amphipodes	<i>Chelicorophium curvispinum</i>			E						x			
Crustacés - amphipodes	<i>Dikerogammarus villosus</i>		E	E						x	x	x	
Crustacés - amphipodes	<i>Gammarus roeselli</i>		E	E						x	x	x	
Crustacés - amphipodes	<i>Gammarus tigrinus</i>		E	E						x	x	x	x
Crustacés - amphipodes	<i>Orchestia cavimana</i>		E	E						x	x	x	x
Crustacés - décapodes	<i>Astacus leptodactylus</i>	écrevisse à pattes grêles ou turque	C	C						x	x	x	x
Crustacés - décapodes	<i>Cherax spp.</i>	écrevisses australiennes	E	E	E	E				x	x	x	?
Crustacés - décapodes	<i>Eriocheir sinensis</i>	crabe chinois	E	E		E				x	x	x	x
Crustacés - décapodes	<i>Orconectes juvenilis</i>	écrevisse juvénile	E	E	E	E				x	x	x	
Crustacés - décapodes	<i>Orconectes limosus</i>	écrevisse américaine	B	B	B	B				x	x	x	
Crustacés - décapodes	<i>Orconectes immunis</i>	écrevisse calicot	E	E	E	E				x	x	x	
Crustacés - décapodes	<i>Orconectes virilis</i>		E	E	E	E				x	x	x	
Crustacés - décapodes	<i>Pacifastacus leniusculus</i>	écrevisse de Californie ou signal	A	A	A	A		x		x	x	x	
Crustacés - décapodes	<i>Potamon ibericum</i>	crabe d'eau douce d'Europe	C			C				x			
Crustacés - décapodes	<i>Procambarus clarkii</i>	écrevisse rouge de Louisiane	A	A		A				x	x	x	x
Crustacés - décapodes	<i>Procambarus sp.</i>	écrevisse marbrée	E	E		E				x	x	x	
Crustacés - décapodes	<i>Rhithropanopeus harrisi</i>	crabe de boue - crabe américain	E	E		E							x
Crustacés - isopodes	<i>Jaera istri</i>		E	E		E				x			
Crustacés - isopodes	<i>Proasellus coxalis</i>		E	E		E				x			x
Crustacés - mysidacés	<i>Hemimysis anomala</i>		E	E		E				x			x
Mammifères	<i>Castor canadensis</i>	Castor canadien		E						x	x	x	
Mammifères	<i>Mustela vison</i>	vison d'Amérique	E	E	E	E		?		x	x	x	x
Mammifères	<i>Myocastor coypus</i>	ragondin	B	B	B	B				x	x	x	
Mammifères	<i>Nyctereutes procyonoides</i>	chien viverrin	B	B	B					x	x	x	
Mammifères	<i>Ondatra zibethicus</i>	rat musqué	B	B	B	B				x	x	x	x
Mammifères	<i>Procyon lotor</i>	raton laveur	E	E	E	E				x	x	x	
Mollusques - bivalves	<i>Corbicula fluminea</i>	corbicule, clam ou palourde asiatique	C	C	C					x			
Mollusques - bivalves	<i>Corbicula fluminalis</i>	corbicule striolée	C	C	C					x			x
Mollusques - bivalves	<i>Limnoperna fortunei</i>	moule d'eau douce asiatique	E	E		E					x	x	x
Mollusques - bivalves	<i>Sinanodonta woodiana</i>	anodonte chinois	E	E		E				x	x	x	
Mollusques - gastéropodes	<i>Ferrissia fragilis</i>	patelline fragile	E	E	E	E				x	x	x	
Mollusques - gastéropodes	<i>Gyraulus chinensis</i>	planorbine d'Asie		E	E						x	x	
Mollusques - gastéropodes	<i>Gyraulus parvus</i>	planorbine voyageuse		E							x	x	
Mollusques - gastéropodes	<i>Menetus dilatatus</i>	planorbine américaine	E	E						x	x	x	
Mollusques - gastéropodes	<i>Physa acuta</i>	physe voyageuse	E	E	E	E				x	x	x	
Mollusques - gastéropodes	<i>Planorbella duryi (=Helisoma)</i>	planorbe de Floride		E		E					x	x	
Mollusques - gastéropodes	<i>Potamopyrgus antipodarum</i>	hydrobie des antipodes	E	E	E	E		x		x	x	x	x
Oligochètes	<i>Branchiura sowerbyi</i>		E	E		E				x			
Poissons	<i>Ambloplites rupestris</i>	crapet de roche	E	E	E	E					x	x	
Poissons	<i>Ballerus sapa</i>	Brème de Danube	E	E						x	x	x	
Poissons	<i>Carassius carassius</i>	carassin commun	C	C	C	E				x	x	x	
Poissons	<i>Carassius gibelio</i>	carassin argenté	C	C	C	C				x	x	x	
Poissons	<i>Cobitis bilineata</i>	loche transalpine	E	E						x			
Poissons	<i>Ctenopharyngodon idella</i>	amour blanc, carpe herivore, carpe amou	A	A	A	A					x	x	
Poissons	<i>Gambusia holbrooki</i>	gambusie	E	E		E				x		x	x
Poissons	<i>Gymnocephalus cernua</i>	grémille	E	E	E	E				x	x	x	x
Poissons	<i>Hypophthalmichthys molitrix</i>	carpe argentée, amour argenté	B	B		B				x	x	x	
Poissons	<i>Hypophthalmichthys nobilis</i>	carpe à grosse tête	B	B		B				x	x	x	
Poissons	<i>Ictalurus melas (=Ameiurus)</i>	poisson-chat	A	A	A	A				x	x	x	
Poissons	<i>Lepomis gibbosus</i>	perche soleil	B	B	B	B				x	x	x	x
Poissons	<i>Neogobius melanostomus</i>	gobie à tâches noires		E						x			
Poissons	<i>Oreochromis niloticus</i>	tilapia du Nil	E	E		E				x			
Poissons	<i>Percottus glenii</i>	goujon de l'Amour	E?	E	E?	E?		?		?	?	?	?
Poissons	<i>Proterorhinus semilunaris</i>	gobie demi-lune		E						x	x	x	x
Poissons	<i>Pseudorasbora parva</i>	pseudorasbora	A	A	A	A				x	x	x	x
Poissons	<i>Romanogobio belingi</i>	goujon d'Ukraine		E						x			
Poissons	<i>Salvelinus namaycush</i>	cristivomer			C						x	x	
Poissons	<i>Silurus glanis</i>	silure glane	C	C		C				x	x	x	
Poissons	<i>Umbra pygmae</i>	ombre pygmée	E	E						x	x	x	
Poissons	<i>Vimba vimba</i>	vimbe	E	E						x	x	x	
Polychètes	<i>Ficopomatus enigmaticus</i>	cascaïl	E			E							x
Polychètes	<i>Hypania invalida</i>		E	E		E				x			
Reptiles	<i>Chelydra serpentina</i>	tortue serpentine	E	E		E		x		x	x	x	
Reptiles	<i>Chrysemys spp</i>		E	E	E	E					x	x	
Reptiles	<i>Clemmys spp</i>		E	E	E	E					x	x	
Reptiles	<i>Trachemys spp</i>	tortues de Floride	B	B	B	B					x	x	
Turbellariés	<i>Dendrocoelum romanodanuv</i>		E	E	E	E				x	x	x	
Turbellariés	<i>Dugesia tigrina</i>		E	E	E	E			x	x	x	x	